ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La	présente	demande	émane	du	réseau	:
			uviiiuiiuv	CALRUIAN	***	LODONI	-

☑ (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

o (1) Libre non confessionnel (19 juin 20.6) an STEENSELS Date et signature (2):

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS Date et signature (2) :....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

CODE DE 756723U21E1	CODE DU DOMAINE 709 DE FORMATION (4)
---------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

 \square (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

☑ (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'u	<u>ınité de fo</u>	ormation de l'enseignem	ent supérieur	_
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	0	Technique	О	
Economique	0	Economique	O];
Paramédical	0	Paramédical	О	٦,
Social	O	Social	O	1
Pédagogique	О	Pédagogique	О	
Agricole	0	Agricole	О	1
Maritime	0	Maritime	0	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6.	Caractère	occupationnel:	O (1)	oui	$\mathbf{Q}(1)$	non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°

de 1 page

(2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de 1 page

(2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº

5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de 1 page

(2)

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

Code de l'unité de formation: (3) 756723U2IE1	Code du domaine de formation : (4) 709
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	<u>Nombre de</u> <u>périodes</u> (2)
Laboratoire d'informatique		CT	S	64
2. Part d'autonomie			P	16
			Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD Administrateur pédagogique

Date: 6. 03.06

Signature :

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

<u>FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION</u>

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques, en particulier en ce qui concerne les logiciels de type « dessin vectoriel »;
- de produire des documents en tenant compte des contraintes techniques et esthétiques ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de développer un « souci qualité » dans sa production.

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

2.1. Capacités.

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- de mettre en route le système informatique
- d'utiliser ses périphériques
- ♦ de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers
- de créer et d'imprimer un fichier
- de clôturer une session de travail

2.2. Titres pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE - INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Date:

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

Au travers de créations personnelles, en veillant à la qualité esthétique de la production, l'étudiant sera capable :

- de définir le dessin vectoriel et le Bitmap
- d'expliquer le choix d'utilisation et reconnaître l'origine du fichier
- d'utiliser les outils de dessin :
 - formes élémentaires et motifs
 - tracés de Bézier droits et courbes, points d'ancrage, lignes et points directeurs, ...
- ♦ de réaliser la mise au net de pictogrammes, de logos et de dessins à partir d'une image scannée, d'un crayonné ou d'un lay-out
- d'utiliser les différents graphes, de les personnaliser par l'utilisation des propriétés particulières
- de coloriser des objets dessinés à l'aide :
 - d'aplats de couleurs
 - de dégradés
 - du filet de dégradés
- d'intervenir sur les propriétés des objets dessinés (modification de la taille, de la couleur, de la forme par ajout et suppression de points d'ancrage, ...)
- de gérer les tracés (utilisation dans l'espace, rotation, symétrie, déformation,...)
- de créer de nouvelles formes par association de formes élémentaires
- de choisir les attributs de caractère et de paragraphe
- de définir et d'utiliser les styles
- de grouper, de dissocier des objets dans des calques ou par sélection multiple
- d'utiliser et de personnaliser les filtres et les effets
- d'optimiser, de sauvegarder et d'imprimer les dessins en fonction de diverses destinations (web, prépresse, multimédia, ...)
- ♦ d'accéder à l'aide en ligne du logiciel et de consulter la documentation

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

A partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, nécessitant notamment des compositions de dessin, l'incorporation de textes, le recours à des filtres ou à des effets,

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser les outils des logiciels de dessin vectoriel pour produire un document graphique répondant au projet
- de justifier ses choix techniques et esthétiques

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de créativité
- la qualité esthétique de la production
- la pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en œuvre
- ♦ le degré d'autonomie atteint

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée dans l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel.